

Annexe Information échancier paiement 2019

La MSA d'Armorique vous a transmis votre facture pour le calcul de l'émission annuelle des cotisations 2019.

Le paiement de l'émission annuelle des cotisations non salariées 2019 peut poser des difficultés à certains chefs d'exploitation en raison d'une trésorerie dégradée.

La MSA d'Armorique demeure attentive aux difficultés financières des producteurs et éleveurs concernés et vous informe de la mise en place du dispositif d'accompagnement par des échanciers de paiement.

Pour solliciter un étalement du solde des cotisations non salariées 2019, les chefs d'exploitation peuvent télécharger directement l'imprimé de demande d'échancier sur le site internet de la MSA d'Armorique ou prendre contact auprès du service Recouvrement (☎02 98 85 79 79) qui négociera les conditions d'étalement pour chaque situation.

Ce formulaire simple permettra d'enregistrer la demande d'échelonnement et servira également de demande de remise des majorations de retard.